

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marc-Antoine Gaudet

<https://www.cadre21.org/membres/ed0de6a430be2feecdf38919>

Date d'obtention : 2023-11-23 20:41:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il s'agit d'un partenariat très intéressant entre différents acteurs qui sont directement interpellés par des situations impliquant le partage d'images intimes entre mineurs. Cette méthode d'intervention m'apparaît clairement au bénéfice des jeunes impliqués dans de telles situations, notamment en ce qu'elle permet de réduire de façon très importante les délais autrement associés à la voie traditionnelle. Je suis d'avis que la trousse Sexto permet de clarifier le rôle des différents intervenants et de mieux outiller/mettre en confiance les acteurs du milieu scolaire confrontés en première ligne à ce genre de situation délicate. La trousse me semble également donner tout le matériel nécessaire aux conversations qui s'imposeront en pareils cas, notamment avec la jeune victime ou ses parents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

À titre d'avocat, je n'interviens pas directement auprès des élèves. Cela étant, je me sens mieux outillé afin de conseiller les directions d'écoles et les autres intervenants qui seront amenés à utiliser concrètement la trousse Sexto. En effet, je suis maintenant informé sur cet outil qui sera déployé dans les écoles de notre centre de services scolaire et je comprends mieux la réalité concrète des interventions qui seront réalisées en vertu de celui-ci.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Encore une fois, je n'interviendrai pas directement auprès des élèves. J'ai toutefois noté plusieurs éléments pour lesquels je recommanderais une attention particulière à une direction qui me consulte, incluant notamment (1) s'assurer de suivre l'aide-mémoire fourni dans la trousse, (2) ne jamais tenter de consulter, d'une quelconque façon et peu importe les circonstances, les images en question, (3) faire preuve d'une grande vigilance en cas d'acte malveillant et communiquer avec les services policiers sans questionner le jeune instigateur, (4) confisquer les appareils électroniques dans lesquels se trouveraient les images intimes, en suivant la procédure prévue dans la trousse, afin d'en limiter la diffusion, (5) s'assurer de limiter la diffusion d'information, etc.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

